



DE LA CULTURE

Liquidation judiciaire du groupe de presse France-Antilles

Le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France a prononcé, ce jeudi 30 janvier, la liquidation judiciaire du groupe de presse France-Antilles, éditeur des quotidiens de

France-Antilles Guadeloupe, France-Antilles Martinique et France-Guyane.

Franck Riester, ministre de la Culture et Annick Girardin, ministre des Outre-mer,

prennent acte de cette décision et regrettent que la mobilisation d'investisseurs privés,

aux côtés d'un soutien exceptionnel de l'Etat, n'ait pas été suffisante pour permettre un

projet de reprise.

Depuis le placement en redressement judiciaire du groupe, à la suite d'une cessation

de paiement, le 25 juin 2019, l'Etat a multiplié les initiatives afin de permettre à France-

Antilles de construire et de financer un plan de redressement.

L'existence d'une presse pluraliste et diversifiée sur tout le territoire national est une

exigence démocratique et le Gouvernement continuera à se mobiliser avec force en ce

sens.

Franck Riester, ministre de la Culture, et Annick Girardin, ministre des Outre-mer,

suivront avec la plus grande attention les conséquences sociales de cette liquidation

judiciaire et l'accompagnement qui sera apporté aux 250 salariés du groupe France-

Antilles.

Ils réaffirment leur mobilisation pour qu'existe une presse locale aux Antilles et en

Guyane et plus généralement accompagner toutes les initiatives qui pourront contribuer à faire vivre le pluralisme de la presse et de l'information dans les territoires

ultramarins.

Ministère de la Culture Délégation à l'information et à la communication Ministère des Outre-mer Direction de la Communication et de la Presse: 01 53 69 26 74

mompresse@outre-mer.gouv.fr